

**Province de Québec
Municipalité de la Paroisse de Saint-Damase
Comté Matapédia**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le lundi 2 octobre 2017, à 19 h 30, au sous-sol du bureau municipal de Saint-Damase situé au 18, avenue du Centenaire.

Sont présents : Monsieur Jean-Marc Dumont, maire
Madame Marjolaine Dubé D'Astous, conseillère siège n° 1
Madame Mélanie Bélanger, conseillère siège n° 2
Monsieur Martin Carrier, conseiller siège n° 3
Madame Chantal Gendron, conseillère siège n° 4
Madame Johanne Caron, conseillère siège n° 5
Monsieur Mario Gendron, conseiller siège n° 6

Constat du quorum, sous la présidence du maire, Monsieur Jean-Marc Dumont. La directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Colette D'Astous, est également présente et agit à titre de secrétaire.

Ouverture de la séance
Résolution 206-17

Il est proposé par Madame Chantal Gendron, appuyé par Monsieur Mario Gendron et résolu unanimement de procéder à l'ouverture de la séance à 19 h 30.

Adoptée

Lecture de l'ordre du jour, adoption
Résolution 207-17

L'ordre du jour est lu, adopté et tenu ouvert sur proposition de Madame Marjolaine Dubé D'Astous, appuyé par Madame Johanne Caron et résolu unanimement.

Adoptée

Procès-verbal, adoption
Résolution 208-17

Il est proposé par Monsieur Mario Gendron, appuyé par Madame Chantal Gendron et résolu unanimement que le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 septembre 2017 soit approuvé et signé.

Adoptée

Procès-verbal, adoption
Résolution 209-17

Il est proposé par Madame Marjolaine Dubé D'Astous, appuyé par Monsieur Martin Carrier et résolu unanimement que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 septembre 2017 soit approuvé et signé.

Adoptée

Période réservée à l'assistance

Aucune question, ni commentaire

Compte-rendu de la rencontre avec le MTQ
Résolution 210-17

Monsieur Jean-Marc Dumont, maire fait le compte-rendu de la rencontre qui a eu lieu le 7 septembre dernier avec le MTQ. Le résumé de l'étude de passage pour véhicules hors route (VHR) est déposé et expliqué aux membres du conseil ainsi que les recommandations du MTQ.

Il est proposé par Madame Chantal Gendron, appuyé par Monsieur Martin Carrier et résolu unanimement que la municipalité fasse l'acquisition :

- Un miroir convexe installé à l'intersection de la Rue de l'église et la Rte 297
- Achat et pose d'un panneau de signalisation sur la Rte 297 (secteur habité)
- Achat et installation d'un panneau de 30 km dans la zone scolaire
- Mettre aux normes la signalisation pour écolier en face de l'école
- Installation de signalisation pour le passage motoneige sur le Rang 7 Ouest
- Mettre à jour la signalisation sur le 7^e Rang Est et sur la rue de l'Église (chaussée partagée, panneaux bleus, motoneiges et VTT)

- Au passage piéton sur l'avenue Principale enlever les lignes jaunes et mettre des lignes blanches
- S'assurer d'avoir tous les panneaux de signalisation adéquats pour la traverse de VTT et de motoneiges sur tous les rangs

Modification à la convention de crédit dans le cadre du parc éolien
Résolution 211-17

Il est proposé par Monsieur Martin Carrier et résolu unanimement que la municipalité mandate la firme Cain Lamarre Casgrain Wells à procéder à l'analyse des documents concernant la modification à la convention de crédit de la Corporation Fleur de Lis Éoliennes Saint-Damase Commandite dans le cadre du projet du parc éolien.

Adoptée

Démission de la directrice générale et secrétaire-trésorière
Résolution 212-17

Il est proposé par Madame Mélanie Bélanger, appuyé par Madame Johanne Caron et résolu unanimement que les membres du conseil acceptent la démission de madame Colette D'Astous à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité. Cette démission est effective en date du 28 février 2017.

Adoptée

Location du gymnase de l'école de St-Damase
Résolution 213-17

Attendu que le nouveau centre communautaire est en construction et devrait accessible à la population à la mi-mars 2018;

Attendu que la municipalité demande à la Commission scolaire des Monts-et-Marées l'utilisation du gymnase pour tenir ses activités;

Pour ces motifs, il est proposé par Madame Johanne Caron, appuyé par Madame Marjolaine Dubé D'Astous et résolu unanimement par les membres du conseil de demander à la Commission scolaire des Monts-et-Marées de louer le gymnase de l'école pour la somme de 60 \$ par activités.

Adoptée

Accès au local de la catéchèse pour les loisirs
Résolution 214-17

Attendu que le nouveau centre communautaire est en construction et devrait accessible à la population à la mi-mars 2018;

Attendu que la municipalité demande à la Commission scolaire des Monts-et-Marées l'utilisation du local de la catéchèse pour tenir toutes les activités automnales et hivernales de l'Association Sportive de Saint-Damase.

Pour ces motifs, il est proposé par Madame Chantal Gendron, appuyé par Madame Mélanie Bélanger et résolu unanimement par les membres du conseil de demander à la Commission scolaire des Monts-et-Marées l'accès au local de la catéchèse situé à l'école de Saint-Damase pour les activités de l'Association Sportive de Saint-Damase, et ce, sans frais de location.

- L'Association Sportive s'engage à faire l'entretien ménager du local.
- La municipalité s'engage à fournir tous les produits et équipements nécessaires.
- La municipalité s'engage à rembourser les coûts advenant un bris causé aux biens appartenant à la Commission scolaire des Monts-et-Marées.

Adoptée

Demande pour l'entretien de la patinoire
Résolution 215-17

Il est proposé par Madame Marjolaine Dubé D'Astous et résolu à l'unanimité de demander à l'entreprise Multi-Lignes pour recevoir une estimation pour faire des lignes sur la patinoire et demander à Sébastien Caron pour broser la patinoire.

Adoptée

Les Grands Amis de la Vallée-Demande d'appui financier
Résolution 216-17

Il est résolu à l'unanimité que la municipalité ne donne pas son appui financier aux Grands Amis de la Vallée pour la réalisation d'ateliers destinés aux familles dans le besoin.

Adoptée

Commandite Halloween

Résolution 217-17

Il est proposé par Monsieur Martin Carrier et résolu unanimement que la municipalité verse un montant de 50 \$ à la MRC de La Matapédia comme commandite pour la fête de l'Halloween.

Adoptée

Demande d'aide financière

Fonds de développement des territoires (FDT) de la MRC de La Matapédia

Résolution 218-17

Il est proposé par Monsieur Martin Carrier, appuyé par Monsieur Mario Gendron et résolu unanimement que la municipalité de Saint-Damase dépose, conjointement avec les municipalités de Saint-Moïse et Saint-Noël, une demande d'aide financière de 6233 \$ au Fonds de développement des territoires (FDT) de la MRC de La Matapédia, dans le cadre du volet projet structurant, pour le projet d'achat regroupé d'équipements de loisir. La municipalité de Saint-Damase s'engage à investir les fonds nécessaires pour la réalisation du projet, à part égale avec les municipalités impliquées, pour un montant de 3859 \$. Il est de plus décidé que Madame Colette d'Astous, directrice-générale, soit désignée comme signataire des documents relatifs au projet pour la Municipalité de Saint-Damase. Finalement, la municipalité de Saint-Moïse est désignée comme municipalité fiduciaire du projet et que madame Nadine Beaulieu est désignée comme signataire des documents relatifs au projet en ce qui a trait à la demande d'aide financière au Fonds de développement des territoires (FDT) de la MRC de La Matapédia, dans le cadre du volet projet structurant.

Cette résolution abroge la résolution 182-17 adoptée à la séance du 5 septembre 2017.

Adoptée

ADHÉSION À UN CONTRAT D'ASSURANCE COLLECTIVE

Résolution 219-17

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a procédé à un appel d'offres et que suite à ce processus, elle est « preneur » d'un contrat d'assurance-collective auprès de La Capitale, lequel s'adresse aux employés des municipalités, MRC et organismes municipaux;

CONSIDÉRANT QUE tant le *Code municipal* que la *Loi sur les cités et villes* permettent à une municipalité (ou MRC ou organisme) d'adhérer à un tel contrat;

CONSIDÉRANT QUE la FQM a transmis à la municipalité les coûts de la prime qui lui sera applicable pour l'année 2018 et qu'en conséquence, la Municipalité de la Paroisse de Saint-Damase désire y adhérer et qu'elle s'engage à en respecter les termes et conditions;

CONSIDÉRANT QUE la date de mise en vigueur du contrat est le 1^{er} janvier 2018 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Chantal Gendron

APPUYÉ PAR : Madame Marjolaine Dubé D'Astous

ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de la Paroisse de Saint-Damase adhère au contrat d'assurance-collective souscrit par la FQM pour la période prenant effet au 1^{er} janvier 2018 et qu'elle s'engage ensuite à lui donner un préavis d'une année avant de quitter ce regroupement ;

QUE la Municipalité de la Paroisse de Saint-Damase autorise la FQM et ses mandataires FQM Assurance et AON Hewitt à avoir accès à son dossier d'assurance collective auprès de l'assureur dans le respect des règles de protection des renseignements personnels;

QUE la Municipalité de la Paroisse de Saint-Damase accorde à la FQM, et ses mandataires désignés (actuellement FQM Assurance et Aon Hewitt), le mandat d'agir à titre d'expert conseil et courtier exclusif en assurance collective et qu'elles soient les seules personnes attitrées et autorisées à représenter celle-ci auprès de l'assureur désigné relativement à l'application du régime d'assurance collective;

QUE la présente résolution ne limite en rien le droit de la FQM le droit de révoquer ses mandataires désignés et y substituer un autre;

QUE la présente résolution soit immédiate et révoque tout autre mandat accordé antérieurement, sans autre avis.

Adoptée

Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2014-2018)
Résolution 220-17

Attendu que :

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Il est proposé par Madame Marjolaine Dubé D'Astous, appuyé Madame Mélanie Bélanger et résolu que :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

Adoptée

Programmation de travaux
Taxe sur l'essence et contribution du Québec (TECQ)
Résolution 221-17

Il est résolu à l'unanimité que la municipalité accepte le bilan de la programmation de travaux dans le cadre du Programme de la Taxe sur l'essence et contribution du Québec (TECQ 2014-2018) préparé par Madame Véronique Bouillon, technicienne, pour le service du Génie municipal de la MRC de la Matapédia. Le bilan des investissements prioritaires prévus et réalisés en date 2 octobre 2017 s'élève à 502 672 \$ sur un montant de la contribution gouvernementale de 522 474 \$.

Adoptée

Ajout d'un ponceau sur le rang 7 Est
Résolution 222-17

Suite à des travaux de creusage effectué sur un tronçon du Rang 7 Est, le propriétaire Gestion E.M.H n'a plus accès à ses lots. Il est proposé par Madame Chantal Gendron, appuyé par Madame Johanne Caron et résolu à l'unanimité que la municipalité réalise les travaux d'installation d'un ponceau sur le Rang 7 Est pour permettre au propriétaire d'avoir accès à ses lots.

Adoptée

Soumission de Magnor pour changer la tête 2900 sans eau dure de l'adoucisseur
Résolution 223-17

Il est proposé par Monsieur Mario Gendron, appuyé par Madame Mélanie Bélanger et résolu unanimement que la municipalité accepte la soumission de Magnor pour la somme de 3 041,22 \$ plus les taxes applicables, plus l'hébergement et les repas pour changer la tête 2900 sans eau dure de l'adoucisseur.

Que la municipalité entérine la décision prise par le maire à l'effet d'accepter l'offre de services professionnels due à un bris majeur sur l'équipement à la station de pompage.

Adoptée

Correspondance

Installation de la fiche de sensibilisation (frein moteur)

Résolution 224-17

Les nuisances sonores occasionnées par la circulation des véhicules lourds et particulièrement celles associées au frein moteur peuvent porter atteinte à la qualité de vie des citoyens.

Il est résolu à l'unanimité de faire l'achat et l'installation d'affiche de sensibilisation qui a été développée pour les besoins de la stratégie en remplacement des panneaux d'interdiction du frein moteur.

Adoptée

Centre communautaire

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose à la séance du conseil :

- Directive de chantier A-03 et A-04 et A-05 de Les Architectes Goulet et Lebel inc. à l'entrepreneur Construction Duotech inc.
- Directive de chantier C-03 de Tétra Tech à l'entrepreneur Duotech Construction inc.
- Rapport de visite de chantier S-02 par Les Architectes Goulet et Lebel inc.
- Compte-rendu des réunions de chantier N° 2 et N° 3 du 12 septembre et 26 septembre
- Réunion de chantier N° 4 prévue le 10 octobre 2017

Demande de changement A-02 de Duotech Construction

Résolution 225-17

Il est proposé par Madame Marjolaine Dubé D'Astous, appuyé par Monsieur Mario Gendron et résolu unanimement que la municipalité accepte la demande de changement N° 2 de Duotech Construction pour la somme-créditeur de (2 146,51 \$) et recommandé par Les Architectes Goulet & Lebel pour divers ajustements dans le cadre du projet de construction de la salle communautaire.

Adoptée

Demande de changement A-03 de Duotech Construction

Résolution 226-17

Il est proposé par Madame Mélanie Bélanger, appuyé par Madame Chantal Gendron et résolu unanimement que la municipalité accepte la demande de changement N° 3 de Duotech Construction pour la somme de 1 193,81 \$ et recommandée par Les Architectes Goulet & Lebel pour ajustements DA portes, cadres et quincaillerie dans le cadre du projet de construction de la salle communautaire.

Adoptée

Demande de changement A-04 de Duotech Construction

Résolution 227-17

Il est résolu à l'unanimité que la municipalité accepte la demande de changement N° 4 de Duotech Construction sans frais supplémentaire et recommandé par Les Architectes Goulet & Lebel pour la confirmation des couleurs intérieures dans le cadre du projet de construction de la salle communautaire.

Adoptée

Demande de changement A-05 de Duotech Construction

Résolution 228-17

Il est proposé par Madame Mélanie Bélanger, appuyé par Monsieur Mario Gendron et résolu unanimement que la municipalité accepte la demande de changement N° 5 de Duotech Construction pour la somme de 1 342,39 \$ et recommandé par Les Architectes Goulet & Lebel

pour ajustement des niveaux de terrain dans le cadre du projet de construction de la salle communautaire.

Adoptée

Comptes du mois
Résolution 229-17

FOURNISSEUR	# FACT	DESCRIPTION	TOTAL
ADMINISTRATION			
Desjardins Financiere	50 917	Assurance salaire	482,84 \$
Alimentation St-Damase	656 312	vin et coupes	58,57 \$
Jean-P. Chamberland	1368	avis juridique	411,04 \$
Fonds Inform. Territoire	2 209 068	avis de mutation	16,00 \$
Alyson Design	149 543	mise à jour site internet	75,00 \$
Médias-Transcontinental	19 791	appel d'offres ponceau Rg 6	176,50 \$
Groupe Altima inc.	274 213	Renouvellement assurance	16 942,00 \$
MRC de la Matapédia	18 263	licence google, antivirus	93,01 \$
MRC de la Matapédia	18 280	téléphonie IP	260,25 \$
MRC de la Matapédia	18 292	dépôt du rôle évaluation	644,93 \$
MRC de la Matapédia	18 244	mise à jour évaluation	297,23 \$
TOTAL			19 457,37 \$
VOIRIE MUNICIPALE-SQ-INCENDIE			
MRC de la Matapédia	18 238	avenue du Centenaire	3 430,43 \$
MRC de la Matapédia	18 237	ponceau Rang 6 Ouest	2 567,35 \$
Les Pétales BSL	45 774 143	diesel	1 357,14 \$
Matériaux G. Ouellet	119 420	projecteur (station) peinture orange	165,12 \$
Béton provincial	1 603 125	tuyaux, couvercle fosse	277,54 \$
Alimentation St-Damase	397 866	essence tracteur pelouse	7,55 \$
TOTAL			7 805,13 \$
DÉNEIGEMENT ET ÉCLAIRAGE ET SIGNALISATION			
André Roy	8695	Réparation luminaire	118,65 \$
La Matapédienne	46 944	câble TV140	258,69 \$
Carquest	388 969	huile hydrastic	223,07 \$
Carquest	390 132	crédit huile	(161,97 \$)
Carquest	388 833	huile, liquide frein, collets	214,54 \$
Carquest	387 477	entonnoir, marqueur, adaptation	59,35 \$
Carquest	390 137	serre-cable, clé, terminaux	51,88 \$
Groupe Voyer inc.	54 668	Graisse marine aérosol	251,38 \$
Multi-Lignes de l'Est	1276	lignes jaunes	2 230,16 \$
Groupe Voyer	54 667	chiffon	20,98 \$
TOTAL			3 266,73 \$
AQUEDUC ET ÉGOUT			
Laboratoire BSL	65 751	analyse d'eau potable	420,57 \$
Laboratoire BSL	65 752	analyse eaux usées	265,90 \$
Alimentation St-Damase	395 361	pile Duracell	6,89 \$
Alimentation St-Damase	400 068	glace en cube	2,99 \$
TOTAL			696,35 \$
RÉCUPÉRATION ET ORDURES			
Conciergerie d'Amqui	139 884	collecte (vidange et recyc.)	1 691,19 \$
Conciergerie d'Amqui	139 885	Collecte suppl.mat.organ.	191,63 \$
TOTAL			1 882,82 \$
AMÉNAGEMENT ET URBANISME			
TOTAL			

CENTRE COMMUNAUTAIRE ET BIBLIOTHÈQUE ET CULTURE			
Mun. de St-Moise	1744	ressource en loisirs	2 974,66 \$
TOTAL			2 974,66 \$
TRANSFERT À L'INVESTISSEMENT ET FRAIS DE FINANCEMENT			
Duotech Construction	Décompte # 2	construction salle communautaire	159 539,31 \$
Bernard & Gaudreault	5373	plan implantation	1 144,00 \$
Les Ent. D'Auteuil et Fils	Décompte # 1	travaux AIRRL (Rang 7 et 6)	109 323,16 \$
Les Pavages des Monts	Décompte # 2	pavage avenue du Centenaire	5 712,61 \$
TOTAL			275 719,08 \$
<i>TOTAL DÉPENSES MOIS COURANT</i>			36 083,06 \$
<i>TOTAL DÉPENSES TRANSFERT À L'INVESTISSEMENT</i>			275 719,08 \$
<i>GRAND TOTAL DU MOIS</i>			<u>311 802,14 \$</u>

COMPTES PAYÉS AOÛT 2017

<i>FOURNISSEUR</i>	<i>MONTANT</i>	<i>DÉTAILS</i>
SALAIRE BRUT	2 522,68 \$	administration
Télus	23,52 \$	téléphone cellulaire
Postes Canada	35,81 \$	Média-Poste
Hydro-Québec	302,92 \$	électricité
TOTAL	<u>2 884,93 \$</u>	

Il est proposé par Monsieur Martin Carrier, appuyé par Madame Chantal Gendron et résolu unanimement que ces comptes soient approuvés et payés.

Je soussignée, Colette D'Astous, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de la Paroisse de Saint-Damase certifie qu'il y a les fonds nécessaires pour acquitter ces comptes.

Adoptée

Demande de certificat de paiement N° 2
Construction salle communautaire
Duotech Construction inc.-Facture 1942
Résolution 230-17

Attendu que la municipalité a reçu une lettre datée du 6 juin dernier du Ministre confirmant que la Municipalité de la Paroisse de Saint-Damase est admissible à une aide financière dans le cadre du volet 5.1 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités ;

Attendu que l'appel d'offres public (numéro d'avis 2016-173) a été déposé le 13 avril dernier sur le système électronique d'appel d'offres SÉAO et publié par la suite dans le Journal l'Avant-Poste ;

Attendu que le contrat a été octroyé à la séance du 4 juillet dernier, résolution # 158-17 à Duotech Construction inc.

Attendu que Les Architectes Goulet et Lebel ont approuvé la demande et le certificat de paiement N° 2 pour les travaux de construction de la salle communautaire;

Pour ces motifs, il est proposé par Monsieur Martin Carrier, appuyé par Madame Johanne Caron et résolu unanimement par les membres du conseil municipal d'autoriser le paiement de la facture N° 1942 à Duotech Construction inc. au montant de 159 539,31 \$ taxes incluses. Par la même résolution, il est autorisé qu'une somme de 145 680,66 \$ comprenant le sous-total de la facture et 50 % de la TVQ soit remboursée à même le **Règlement d'emprunt 288-2017**. Le montant de la TPS ainsi que le 50 % restant de la TVQ pour un montant total de 13 858,65 \$ seront payés à même le budget courant aux fins de réclamation gouvernementale.

Adoptée

Autorisation de paiement décompte définitif N° 2 et retenu de garantie des travaux 5 %
Les Pavages des Monts inc.
Pavage de l'avenue du Centenaire
Résolution 231-17

Attendu que la municipalité a mandaté par la résolution # 64-17 le Service du Génie municipal pour préparer l'appel d'offres public pour le pavage sur l'avenue du Centenaire;

Attendu que suite à l'ouverture des soumissions le 26 avril 2017 et la recommandation du Service du Génie de la MRC de La Matapédia, la municipalité a octroyé le contrat à Les Pavages des Monts inc. pour la somme de 59 580,05 taxes incluses;

Attendu qu'un premier paiement pour la somme de 50 255,72 \$ taxes incluses a déjà été versé

Par conséquent, il est proposé par Monsieur Mario Gendron, appuyé par Madame Chantal Gendron et résolu unanimement par les membres du conseil municipal d'autoriser le paiement du Décompte N° 2 à Les Pavages Des Monts inc. au montant de 5 712,61 \$ taxes incluses préparé par le Service du Génie municipal de la MRC de La Matapédia pour les travaux de pavage sur l'avenue du Centenaire. Par la même résolution, il est autorisé qu'une somme de 5216,38 \$ comprenant le sous-total de la facture et 50 % de la TVQ soit remboursée à même le **Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014-2018**. Le montant de la TPS ainsi que le 50 % restant de la TVQ pour un montant total de 496,23 \$ seront payés à même le budget courant aux fins de réclamation gouvernementale.

Adoptée

**Autorisation de paiement décompte définitif N° 1 et retenu de garantie des travaux 5 %
Les Entreprises D'Auteuil et fils inc.
Résolution 232-17**

Considérant que la municipalité a reçu l'accord de principe pour le *Rechargement du 7^e Rang Est N° dossier : AIRRL-2016-234A et l'installation de glissières de sécurité sur une partie du 6^e Rang Ouest N° dossier : AIRRL-2016-234B* dans laquelle le MTMDET juge conforme les projets déposés aux modalités d'application du programme et confirme l'admissibilité à une aide financière pouvant atteindre 50 %;

Considérant qu'un appel d'offres public a été déposé sur SEAO et que suite à l'ouverture des soumissions et la recommandation du Service du Génie municipal de la MRC de la Matapédia, la municipalité a octroyé le contrat par la résolution # 22-17 à Les Entreprises D'Auteuil & Fils inc. à la séance du 6 février 2017.

Pour tous ces motifs, il est proposé par Madame Johanne Caron et Monsieur Martin Carrier et résolu unanimement par les membres du conseil d'autoriser le paiement du décompte N° 1 à Les Entreprises D'Auteuil et fils inc. au montant de 109 323,16 \$ taxes incluses. Par la même résolution, il est autorisé qu'une somme de 99 826,62 \$ comprenant le sous-total de la facture et 50 % de la TVQ soit remboursée à même les **prévisions budgétaires courantes**. Le montant de la TPS ainsi que le 50 % restant de la TVQ pour un montant total de 9 496,54 \$ seront payés à même le budget courant aux fins de réclamation gouvernementale.

Adoptée

**Résolution d'appui pour demande d'aliénation à la CPTAQ
Demandeur Michel D'Astous
Résolution 233-17**

Considérant que Monsieur Michel D'Astous demande l'autorisation d'aliéner un ensemble de lots à la *Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ)*;

Considérant que les lots visés par cette demande sont la partie du lot 590 de Notre-Dame-de L'Assomption de Baie-des-Sables et les lots 4695 249, 4 695 248, 4 695 239 et 4 695 238 du cadastre du Québec à Saint-Damase;

Considérant que la municipalité doit formuler une recommandation en fonction de l'article 62 et suivant de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA)* ;

Considérant que l'octroi d'une autorisation n'aura aucune conséquence sur les activités agricoles existantes et sur le développement des activités agricoles de ce secteur de la municipalité ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Martin Carrier, appuyé par Madame Mélanie Bélanger et résolu unanimement que la municipalité appui Monsieur Michel D'Astous dans sa demande d'aliénation auprès de la CPTAQ concernant le lot 590 partie de Notre-Dame-de-L'Assomption de Baie-des-Sables et les lots 4695 249, 4 695 248, 4 695 239 et 4 695 238 du cadastre du Québec à Saint-Damase.

Adoptée

Embauche des employés pour la saison hivernale 2017-2018
Résolution 234-17

Il est proposé par Monsieur Martin Carrier, appuyé par Madame Chantal Gendron et résolu unanimement que la municipalité embauche monsieur Francis Caron comme opérateur en déneigement à temps partiel selon les besoins de la municipalité. Le salaire est fixé à un taux horaire, majoré de 1,1 % et inscrit sur la liste des salaires des employés municipaux.

Que la municipalité embauche monsieur Rémi Caron comme opérateur en déneigement, à l'entretien des véhicules et équipements. Monsieur Caron commencera son emploi aussitôt que le conseil municipal définira la date d'embauche. La fin de l'emploi sera définie selon la température et les besoins de la municipalité. Le salaire de monsieur Caron est fixé par les membres du conseil et inscrit sur la liste des salaires des employés municipaux. Monsieur Rémi Caron remplace Monsieur Laurent Michaud puisque celui-ci est en congé de maladie.

Que la municipalité renouvelle le contrat de travail de monsieur Ghislain Caron comme employé municipal. Le salaire de Monsieur Caron est majoré de 1,1 % et inscrit sur la liste des salaires des employés municipaux et qu'une somme de 20 \$ par semaine lui sera versée pour l'utilisation de son véhicule personnel puisque le camion de la municipalité n'est plus opérationnel.

Adoptée

Bernard & Gaudreault, Arpenteurs-Géomètres inc.
Facture 05373
Résolution 235-17

Il est proposé par Monsieur Mario Gendron et résolu unanimement par les membres du conseil municipal d'autoriser le paiement de la facture 05373 au montant de 1 144 \$ taxes incluses de Bernard & Gaudreault, Arpenteurs-Géomètres inc. pour les honoraires professionnels d'arpentage pour l'implantation du centre communautaire effectuée sur le lot 4 696 236 du cadastre du Québec et la préparation du certificat d'implantation (Minute : 3613-FG). Cette dépense sera comptabilisée au compte d'investissement du centre communautaire, mais n'est pas admissible au Programme d'infrastructures Québec-Municipalités du volet 5.1.

Adoptée

Levée de la réunion
Résolution 236-17

Il est proposé par Madame Chantal Gendron de clore la séance à 21 h 35.

Jean-Marc Dumont, maire

Colette D'Astous, directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je, Jean-Marc Dumont, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 [2] du Code municipal.

Jean-Marc Dumont, maire